



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Lundi 16 octobre 2023

Vente de composteurs individuels

Le Service Environnement et le pôle Déchets Ménagers organise une nouvelle session de vente de composteurs individuels.

Vente de composteurs individuels

Les biodéchets représentent 30 % des déchets ménagers et assimilés en Auvergne Rhône-Alpes. Leur réduction fait partie intégrante du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui cite des objectifs ambitieux de réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères et des quantités de déchets verts amenés en déchèterie. De même, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025 porté par le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) et les EPCI adhérents, met l'accent sur la stratégie de gestion des biodéchets avec comme objectif majeur d'éviter les déchets verts et d'encourager la gestion de proximité via le compostage individuel, le compostage collectif et le broyage des déchets verts.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 par la loi AGECE, ARCHE Agglo prend les devants en définissant une réelle stratégie de gestion de ces derniers. Afin de mener à bien cette stratégie, ARCHE Agglo bénéficie d'un financement de l'ADEME au travers de l'appel à projet AURABIODEC pour une période de 3 ans. L'objectif à terme de ce projet d'envergure est de pouvoir apporter une solution de tri à la source des déchets biodégradables à 60% des habitants du territoire en travaillant sur deux domaines d'action :

1. Gestion de proximité de la partie fermentescible des ordures ménagères

Les déchets organiques composent environ 40% de notre poubelle d'ordures ménagères et pourtant il existe une solution toute simple pour les valoriser : le compostage. Ce processus naturel de décomposition présente plusieurs avantages : réduire le poids de sa poubelle, améliorer la structure du sol, réduire la pollution liée au transport, ... Bref, tout le monde est gagnant !

Pour accompagner au mieux les habitants dans cette transition vers le compostage de proximité, ARCHE Agglo a choisi de développer le compostage collectif en accompagnant la création de site de compostage partagé en pied d'immeuble, au cœur de village, en jardin partagé mais également en établissements autonomes. Ainsi, l'installation de chaque site permettrait de détourner plus d'une tonne de biodéchets par an. En parallèle, le déploiement du compostage individuel est prévu avec la vente composteurs au tarif préférentiel de 20€ à destination des habitants du territoire souhaitant s'équiper de cet outil.

2. Gestion de proximité des déchets verts

On estime la production de déchets verts par an par habitant en France à 160kg en moyenne. Au travers de certaines pratiques, nous pouvons valoriser ses déchets verts en leur donnant une seconde vie. Ainsi, on enrichit la biodiversité, on gagne du temps et on économise de l'argent. Pour cela, une des techniques de valorisation s'appliquant à l'ensemble des déchets verts est le broyage. De ce fait, ARCHE Agglo souhaite sensibiliser les usagers du territoire à la gestion et à l'utilisation de proximité des déchets verts.

Pour résumer, ARCHE Agglo s'est donc engagée pour la valorisation des biodéchets et sur leur réduction avec, comme objectif majeur, d'éviter les déchets verts et d'encourager la gestion de proximité via le compostage individuel, le compostage collectif et le broyage des déchets verts.

En poursuivant la stratégie de gestion des biodéchets déjà mise en place, l'Agglo propose des permanences sur le compostage individuel sur plusieurs communes du territoire, pour une 2e session en 2023.

Les habitants du territoire peuvent ainsi obtenir des composteurs au tarif préférentiel de 20€ après avoir bénéficié d'une courte initiation au compostage par les guides composteurs de l'Agglomération.

Opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financé par l'Union européenne -

Financé par



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Les permanences (2 créneaux par communes à 16h30 et 17h30 d'environ 45min/1h)

- Courte formation, échanges/réponses aux questions, distribution de composteurs, signature de convention :
- 6 novembre à Bozas,
- 7 novembre à Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
- 14 novembre à Tournon-sur-Rhône,
- 16 novembre à Mauves,
- 20 novembre à Plats,
- 22 novembre à Charmes-sur-l'Herbasse,
- 25 novembre à Etables.